

## CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2021

L'an 2021, le 23 février à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, rue du Clos Olivier, compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19.

**Présents :** Arnaud PAGEAUD, Maire, Catherine ROUIL, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoints au Maire ; Aurélie ROUSSEAU, conseillère déléguée ; Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX, Olivier LE HENAFF, , François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU, Violette GAUTREAU.

**Absents :** Samuel ROBERT (pouvoir à Aurélie ROUSSEAU).

### Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Désignation Référent COMPA

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis, dispose des compétences « Gestion des déchets », « Assainissement », « Gestion des milieux aquatiques-Prévention des Inondations » et « Transition énergétique-Biodiversité » regroupées au sein du pôle environnement.

Pour mener à bien nos actions sur le territoire dans ces différents domaines, il est indispensable qu'un relai existe à l'échelle communale (interlocuteur privilégié)

Ce référent aura pour rôle :

- d'informer les élus et techniciens de sa commune sur les dossiers en cours avec le support des éléments transmis par la COMPA si nécessaire ;
- de faciliter le déploiement des projets sur la commune ;
- de participer aux réunions portant sur des actions ayant lieu sur la commune et pour lesquelles la COMPA a été sollicitée.

L'Elu référent sera Jérôme Squelard (pas de technicien référent pour le moment).

### Commission Bâtiments / services techniques par Florent LIRONDIERE

Voirie : courrier des habitants de la Milsandière : l'ancienne commission avait déjà été voir mais pas de suite. La nouvelle commission retournera prochainement sur place pour rencontrer les riverains. La commission veut aussi vérifier les différents arrêts de car sur la commune.

La commission travaille sur le budget 2021 (dont aménagement cimetière).

Livraison de la Herse pour l'entretien du terrain de foot mercredi 24/02/2021.

Trois agents sont en arrêt au service technique.

Nouveaux vêtements haute visibilité des agents livrés.

Fuite Toiture ARMAT : réparation à venir.

Lotissement du Belvédère : 1<sup>ère</sup> réunion de chantier le 18/02/2021.

Chemin de Randonnée : Freddy et Thierry vont également suivre ce projet.

### Délibération 2021-010 : Signature d'une convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la Commune (Ensemble polyvalent et Ecole J. Demy)

Vu le Code général des Collectivités,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6-3,

Considérant que la commune est adhérente du Syndicat Départementale d'Énergies de Loire Atlantique (SYDELA), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Considérant que le SYDELA, par le biais de son service Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes ses services dans le cadre de la gestion énergétique de leur patrimoine, et notamment la réalisation :

- D'audits énergétiques de bâtiment et prestations complémentaires associées
- De diagnostics des usages et prestations complémentaires associées

Considérant que le Sydela prend en charge 20% du coût des études et que l'ADEME les subventionne à hauteur de 30%. Le reste du coût des études sera donc à la charge de la Collectivité.

Considérant qu'il est possible d'estimer que le montant des prestations réalisées dans le cadre des audits énergétiques de l'ensemble polyvalent et de l'Ecole J. Demy, s'élèverait à 8 610.42 € HT, soit 10 332.50 € TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des audits réalisés.

Considérant que le reste à charge de la Commune est donc estimé à 4 305.21 € HT, soit 5 166.25 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation des audits / études définies ci-dessus ;
- D'approuver le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des audits réalisés dans le cadre de ladite convention ;

*Reçu en Préfecture le 25/02/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_010-DE*

### **Délibération 2021\_011 : DSIL 2021 - Rénovation Energétique des bâtiments publics Scolaires**

Le projet de rénovation du restaurant scolaire et l'école publique, a pour objectif, de :

- Réduire la consommation d'énergie et faire des économies de fonctionnement.
- Améliorer les conditions de restauration des enfants.
- Améliorer le confort acoustique des pièces accueillant les enfants.

La commune de Teillé souhaite :

A l'Ecole publique Jacques DEMY :

- Isolation et rénovation de classes (menuiseries, plafonds, peintures)
- Changement des systèmes d'éclairage (passage aux LED)

Au restaurant scolaire :

- Agrandissement et isolation du restaurant scolaire (ouverture sur une salle attenante, réfection du local du personnel, réfection réserve des denrées alimentaires, nouveau matériel de conservation),
- Changement des systèmes d'éclairage (passage aux LED)

Depuis la crise sanitaire, le service de restauration a investi la salle polyvalente pour répondre aux règles sanitaires, mais l'utilisation de cette dernière est couteuse car trop grande à chauffer et à éclairer.

Plan de financement prévisionnel éligible à la DSIL « énergétique » :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Installation d'une porte entre Salle verte et salle Asso	1 972,50 €	DSIL 2021	28 267,00 €	80,00%
Réfection Eclairage LED	4 761,31 €	Charge commune	7 066,81 €	20,00%
Réfection placard - mise au norme	6 600,00 €			
Réfection local Entretien	3 000,00 €			
Menuiseries Ext	5 000,00 €			
Etude Acoustique	4 000,00 €			
<b>Total Restaurant scolaire</b>	<b>25 333,81 €</b>			
Menuiseries Ext	3 500,00 €			
Isolation / Climatisation	4 000,00 €			
Réfection Eclairage LED	2 500,00 €			
<b>Total Ecole</b>	<b>10 000,00 €</b>			
<b>Total général Dépenses</b>	<b>35 333,81 €</b>	<b>Total général Recettes</b>	<b>35 333,81 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'arrêter le projet de rénovation des bâtiments scolaires
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la DSIL « Rénovation Energétique des bâtiments publics Scolaires »

*Reçu en Préfecture le 25/02/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_011-DE*

La demande de subvention auprès du CNDS pour la salle de sport est reporté.

**CR de la commission Enfance Jeunesse par Nathalie ANCIAUX**

Animation Musique dans les écoles : Clémence assure des heures de musique aux écoles, elle est désormais salariée ARPEGE : cela augmente le coût pour la commune → la Commission souhaite conserver le volume d'heures actuel

Age d'inscription minimum à la cantine : deux familles demandent à inscrire leurs enfants de moins de 3 ans vu que l'école est obligatoire dès l'année des 3 ans de l'enfant. Le personnel souhaiterait un accompagnateur supplémentaire pour accueillir ces maternelles dans de bonnes conditions. => revoir le règlement de la cantine.

Problème de comportements de certains enfants à la cantine → la Commission va faire un rappel des règles aux parents.

Laëtitia rappelle un nombre important de repas le mercredi (jusqu'à 130 repas) → fonctionnement victime de son succès !

Projet du personnel de la cantine scolaire : mise en place d'un livre de recettes réalisées par les enfants.

Projet voile Ecole J. Demy pour 41 élèves (à Vioreau) participation de 574€ de la commune ?

Violette Gautreau rencontre les jeunes jeudi 25/02/2021 : mise en place géocaching + travailler sur les problèmes d'incivilités

**Délibération 2021\_012 : Projet de construction de la salle de sport – Avenant n° 1 - maîtrise d'œuvre**

Le cabinet d'architectes MCM titulaire du marché de Maîtrise d'œuvre de la salle de sports, nous a adressé un avenant pour le motif suivant : élaboration d'un nouveau programme en phase APD, avec l'ajout d'une nouvelle salle polyvalente au projet de base ; par conséquent, le cout des travaux estimatif augmente => 1 414 000€ ainsi que les frais du cabinet d'architecte (fais indexés sur le coût total des travaux)

**Montant HT marché initial :**

MCM ARCHITECTES	Architecte	55 754,00 €
GCA INGENIERIE	Bureau d'études Fluides	13 140,00 €
AREST	Bureau d'études Structures	7 106,00 €
		76 000,00 €

**Montant HT Avenant n° 1**

MCM ARCHITECTES	Architecte	27 231,23 €
GCA INGENIERIE	Bureau d'études Fluides	3 470,72 €
AREST	Bureau d'études Structures	6 418,05 €
		37 120,00 €

<b>Nouveau Montant du marché</b>	<b>HT</b>	<b>113 120,00 €</b>
	<b>TTC</b>	<b>135 744,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

*Reçu en Préfecture le 25/02/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_012-DE*

**Délibération 2021\_013: Extension de réseau Electrique - Future Salle de sports et culture**

L'estimation de l'Alimentation électrique de la future salle de sports & culturelle - rue du Clos Olivier - est de 1 420,38€, auxquels il faudra ajouter le réseau téléphonique (montant non connu à ce jour).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant à l'extension du réseau électrique et téléphonique dans le cadre du projet de construction de la salle de sports.

*Reçu en Préfecture le 25/02/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_013-DE*

**Délibération 2021\_014: Extension de réseau d'eau potable – Rue des Rochettes**

Le Maire présente le montant pour une extension du réseau d'eau potable pour desservir un terrain sur lequel une maison est en cours de construction Rue des Rochettes : les travaux s'élèvent à 3 288€.

Considérant la demande de viabilisation d'un terrain situé Rue des Rochettes par Mr et Mme Bertrand Bonnet,

Considérant la proposition de participation financière du Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire Atlantique (Atlantic'Eau), de 2 740€ HT, soit 3 288€ TTC,

Considérant que Mr et Mme Bertrand Bonnet ont donné leur accord pour la prise en charge de l'intégralité de la participation financière ci-dessus,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- SOLЛИITE l'intervention du Syndicat d'eau potable pour réaliser les travaux correspondants,
- DECIDE de mettre à la charge du demandeur la participation financière ci-dessus indiquée.

*Reçu en Préfecture le 25/02/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_014-DE*

**Délibération 2021\_015: Subventions 2021**

Ne Participant pas au vote : Raphaël PROUX et Samuel ROBERT (pouvoir à Aurélie Rousseau) compte tenu de leurs responsabilités dans certaines associations => 17 votants.

Sur proposition de la commission Finances, le Maire présente les montants des subventions pour l'année 2021

OGEC ECOLE ST PIERRE - PARTICIPATION	56 800,00 €
OGEC Ancenis - PARTICIPATION CLASSE ULIS	452,39 €

ASSO ACE	40,00 €
ASSO ACRO MODELES 44	150,00 €
ASSO AMICALE LAIQUE DE TEILLE	724,00 €
ASSO AMICALE PECHEURS RIAILLE	350,00 €
ASSO ARMAT	150,00 €
ASSO AS TWIRLING MESANGER	40,00 €
ASSO ASCED ATHLETISME	150,00 €
ASSO ASCED HAND-BALL	140,00 €
ASSO CLUB PONGISTE	250,00 €
ASSO CYCLO CLUB DE TEILLE	150,00 €
ASSO FCMTL	940,00 €
ASSO FRANCE CHIEN D'ASSISTANCE PERSONNALISE ET INDIVIDUALISE	150,00 €
ASSO JUDO Vallons de l'Erdre	80,00 €
ASSO L'ATELIER DE LA DANSE	140,00 €
ASSO LES ARTISTES DE DEMAIN	150,00 €
ASSO LES RESTOS DU COEUR	150,00 €
ASSO L'OUTIL EN MAIN	350,00 €
ASSO Lulu Prêt	60,00 €
ASSO NEW RANCARD	170,00 €
ASSO PANNECE TEILLE SOLIDARITE TRANSPORTS	150,00 €
ASSO PETIT A PETIT	150,00 €
ASSO POLY'GAMMES	150,00 €
ASSO RASED ST MARS LA JAILLE	53,00 €
ASSO SOCIETE DES CHASSEURS DE TEILLE	150,00 €
ASSO ARPEGE - Animatrice musique	7 670,00 €
SUBVENTION Exceptionnelle - prévision	3 700,61 €
<b>Total général – compte 6574</b>	<b>73 610,00 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions telles qu'énoncées ci-dessus.

*Reçu en Préfecture le 25/02/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_015-DE*

#### Commission Asso / Culture / Sports par Catherine ROUIL

Sports et culture

- Programmation culturelle 2021 : la Commission est à l'écoute des propositions des asso et de la Compa, et en fonction de ces données la Commission mettra en place un calendrier + billetterie
- Programmation estivale : plusieurs projets en cours (cinéma plein air)

- Dans le cadre "Ce soir je sors mes parents" : une équipe de graffeurs doit participer à mettre en valeur leur art sur la commune / endroit à choisir
- Terrains de tennis et de basket : un courrier d'un jeune pour signaler les dégâts. Engager une réflexion sur la rénovation ou refaire à neuf ailleurs ?

#### Tourisme

- Circuit du bourg de 3.5km avec l'ARMAT pour la mise en valeur du patrimoine.
- Circuit de "la Randonneau des pierres levées" : mettre signalétique bi-directionnelle + refaire les conventions avec les propriétaires car les actuelles ne sont pas compatibles avec une inscription au PDIPR
- Circuit vers Pannecé : modifications à faire suite à la reconnaissance faite avec des élus de Pannecé. La commission souhaite présenter ce circuit au PDIPR (dossier bien avancé).

Patrimoine Minier : en cours avec Madame STRULLU.

#### Délibération 2021\_016 : Modification des plafonds de l'IFSE

VU la délibération du 9 juin 2020 modifiant le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - (RIFSEEP),

VU l'avis du comité technique du centre de gestion de Loire Atlantique en date du 9 février 2021,  
Considérant l'évolution de carrière de certains agents,

Le Maire propose de fixer les montants annuels maximums suivants :

#### Filière administrative

##### Catégorie B – Rédacteur

Groupe	Emplois	IFSE montant maximal annuel
2	Secrétaire de mairie	<b>16 015€</b>
3	Agent administratif	<b>14 650€</b>

##### Catégorie C – Adjoints administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE montant maximal annuel
1	-	
2	Agent administratif	<b>10 800€</b>

#### Filière Technique

##### Catégorie C – Adjoints Techniques

Groupe	Emplois	IFSE montant maximal annuel
1	Agent de maîtrise	<b>11 340€</b>
2	Agent technique	<b>10 800€</b>

#### Filière Médico-sociale

##### Catégorie C – Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Groupe	Emplois	IFSE montant maximal annuel
1	-	
2	ATSEM	<b>10 800€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** : d'adopter les montants du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - (RIFSEEP), tels qu'énoncés ci-dessus.

*Reçu en Préfecture le 25/02/2021*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_016-DE*

## **Délibération 2021\_017 : Gestion du personnel – Cr éation de postes**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : accompagnement des élèves pendant la pause déjeuner, entretien des bâtiments.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création des emplois suivants :

- un poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 11/35<sup>ème</sup>, au restaurant scolaire, à compter du 8 mars 2021
- un poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 6,5/35<sup>ème</sup>, au restaurant scolaire à compter du 2 septembre 2021 pour l'accueil de maternelles de moins de 3 ans.

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.

Les emplois peuvent également être pourvus par des agents contractuels sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 2<sup>o</sup> Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

renouvellement de leurs conseil municipal suivant cette création, pour tous les emplois

- 3-3 4<sup>o</sup> Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

- 3-3 5<sup>o</sup> Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint technique territorial (échelon compris entre le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>ème</sup>).

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

*Reçu en Préfecture le 25/02/2021  
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021\_017-DE*

## **CR de la commission Communication par Lydia BEATRIX-BALLET**

Réseaux : excellente progression du Facebook, 559 abonnés sur Intramuros et 130 sur Instagram. → plusieurs communes contactent Lydia pour avoir des infos sur Intramuros.

Le Mag 1<sup>er</sup> trimestre : parution début Avril (quatre interviews pour le prochain numéro)

Projet de coworking : en phase de réflexion sur le sujet (emplacement, réseau internet disponible, nombre de personnes intéressées, ...)

Démarchage téléphone abusif : Arnaud demande à diffuser l'article paru sur Intramuros sur le prochain Mag

Harmonie Mutuelle met à disposition des services civiques pour aider au numérique, et c'est un service gratuit ! Une rencontre est programmée.

### **Informations Interco :**

SIVOM : participation commune 2021 à 98290€, nouveau portail famille, achat d'un minibus en 2021 ; CA et CG 2020 approuvés, baisse des subventions accordées aux associations en 2021, Nathalie Anciaux alerte sur la baisse des effectifs d'assistantes maternelles : actuellement 10 dont 4 qui doivent partir en retraite à la prochaine rentrée scolaire. Arnaud précise qu'il y a eu jusqu'à 27 assistantes maternelles. Il manque un référent communal RPE (relais petite enfance) pour Teillé.

COMPA : le compte rendu du la réunion du 4 février 2021, sera transmis cette semaine aux conseillers

### **Informations et courriers :**

- Projet de courrier de soutien au collège Louis Pasteur : un professeur a sollicité la Mairie, avec un peu d'excès, pour une demande de soutien... En résumé la situation du collège semble très critique selon lui. Cette démarche est soutenue par quelques professeurs et des parents, mais pas par le proviseur.
- Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au maire : Non préemption sur les DIA n° 21W0001 (Rue du Pin).

Le calendrier des réunions est communiqué.

### **Questions diverses :**

A. PAGEAUD : La Poste propose de fournir des boîtes aux lettres pour les associations qui ont leur adresse à la mairie. Proposition pour faire une réunion hors conseil municipal pour faire un point sur l'année écoulée

F. CHEREL : Etat de la bibliothèque ? Chauffage oui et état des livres surveillé par agents COMPA

L. BEATRIX-BALLET : des usagers déposent des sacs d'ordures ménagères près de l'aire de Camping-car => problème récurrent, il faut trouver un nom dans les poubelles pour porter plainte. Télésurveillance ? à réfléchir.

Fin de la séance : 21h10

Page de Signatures

PAGEAUD	Arnaud	
ROUIL	Catherine	
SQUELARD	Jérôme	
BEATRIX-BALLET	Lydia	
LIRONDIERE	Florent	
ANCIAUX	Nathalie	
ROUSSEAU	Aurélie	
CHEREL	Françoise	
RULLIER	Anne	
KADDAR	Saïd	
DOUET	Nathalie	
BOURE	Dominique	
PROUX	Raphaël	
LE HENAFF	Olivier	
ROBERT	Samuel	
DUPONT	François	
PAILLUSSON	Freddy	
GUILLOTEAU	Flavie	
GAUTREAU	Violette	